

VILLE DE ROYAN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 1968

68 115

CLASSEMENT INDICIAIRE DES
EMPLOIS DE DIRECTION DES
SERVICES ADMINISTRATIFS
COMMUNAUX

Le treize septembre mil neuf cent soixante huit, à dix huit heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Maire, d'après convocations faites le 6 septembre 1968.

ETAIENT PRESENTS : M. de LIPKOWSKI, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, CAMBLONG, STIPAL, TETARD, REIX, BERLAND, OSQUIGUIL, VULTAGGIO, BOUDEY, Mme BIDEAU, MM. COLLE, BOUCHET, NAULIN, MOUCHOT.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide d'accorder au personnel intéressé les avantages de l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 17 Juillet 1968 portant classement indiciaire des emplois de direction des services administratifs communaux .

Ce classement indiciaire est le suivant :

Secrétaire Général des Villes de 20.000 à 40.000 habitants :

545 - 755 (785)

Secrétaire Général Adjoint des Villes de 20.000 à 40.000 habitants

415 - 655 (685)

Directeur de Services Administratifs :

400 - 650 -(665)

./..

Chefs de bureau des villes de 10.000 à 400.000 habitants:

335 - 545 - (570)

Cette mesure prendra effet au 1er août 1968.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



Maurice MATRAS

APPROUVE
La Rochelle, le 17 JAN 1968

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Sous-Préfet délégué,

C. Jonasz



POUR COPIE CONFORME,
Pour le Préfet par autorisation,
L'Attaché, Chef du 2^{ème} Bureau:

RP